



ACCUEIL DE LOISIRS LES MARCYENS

1, avenue du 18 juin
95580 MARGENCY
☎ 01 34 06 00 18
☎ 06 45 14 97 40

courriel : lesmarcyens@orange.fr



MAIRIE DE MARGENCY

5, avenue Georges Pompidou
95580 MARGENCY
☎ 01 34 27 40 76

courriel : scolaire@mairie-margency.fr

ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Le **dossier d'inscription** de votre enfant comprend les documents suivants qui sont à remplir **obligatoirement** et à remettre avant le **13 Juillet 2018 à l'accueil de loisirs les Marcyens** :

📌 **Documents obligatoires à remettre pour que l'inscription soit validée :**

1. l'autorisation parentale (page 1)
2. la fiche sanitaire de liaison
3. photo d'identité
4. la fiche de renseignements pour la Caisse d'Allocation Familiale (page 3)
5. l'attestation d'assurance scolaire et extrascolaire en cours de validité.
6. La photocopie de l'attestation de carte vitale.
7. **Le règlement intérieur daté et signé par les parents**

📌 **Documents facultatifs (uniquement si vous souhaitez bénéficier du quotient familial) :**

8. L'imprimé « calcul du quotient familial »
 - Photocopie de l'avis d'imposition sur les revenus de 2017
 - Photocopie de la notification de la C.A.F au 31 décembre 2017

Attention tous dossiers incomplets à la date de clôture des inscriptions ne seront pas pris en compte et renvoyés aux familles. De ce fait, les enfants ne seront pas pris en charge à l'accueil de loisirs. Il est impératif que tous les documents obligatoires soient remis avec le dossier avant la clôture des inscriptions.

Christine EHRMANN

Adjointe aux affaires scolaires



AUTORISATION PARENTALE

M.et Mme :

Adresse :

☎ domicile :

☎ travail : Père : Mère :

☎ Portable : Père : Mère :

Mail : Père : Mère :

☞ Autorise :

1. mon enfantné(e) le :
scolarisé(e) en.....** à

2. mon enfantné(e) le :
scolarisé(e) en.....** à

3. mon enfantné(e) le :
scolarisé(e) en.....** à

- à participer aux différentes activités organisées par l'Accueil de loisirs municipal « les Marcyens », en fonction de son âge, soit sur place, soit à l'extérieur de l'Accueil. oui non

☞ à être photographié et filmé. oui non

Merci de noter ci-dessous les personnes autorisées à récupérer vos enfants, attention, elles doivent obligatoirement être majeures et apportées une pièce d'identité :

NOM, Prénom	Lien de parenté	Adresse	Téléphone

☞ Autorise les Responsables à prendre toutes décisions (traitement médical ou hospitalisation) rendues éventuellement nécessaires par son état de santé.

Fait le :à.....

Signature du responsable légal

** veuillez préciser Maternel ou Primaire



ACCUEILS PRE ET POSTSCOLAIRE (1 fiche par enfant)

Nom et prénom de l'enfant :scolarisé(e)
en :fréquentera l'accueil de loisirs :

Merci de cocher les jours correspondant à vos besoins :

- **Matin (de 7h00 à 8h20) :**
 - Lundi
 - Mardi
 - Jeudi
 - Vendredi
 - Occasionnellement (dans ce cas merci de faire vos inscriptions sur le portail famille avant le 15 du mois précédent)

- **Soir (de 16h30 à 19h) :**
 - Lundi
 - Mardi
 - Jeudi
 - Vendredi
 - Occasionnellement (dans ce cas merci de faire vos inscriptions sur le portail famille avant le 15 du mois précédent)

- **Après l'étude (de 18h à 19h et uniquement pour les enfants scolarisés en élémentaire) :**
 - Lundi
 - Mardi
 - Jeudi
 - Vendredi
 - Occasionnellement (dans ce cas merci de faire vos inscriptions sur le portail famille avant le 15 du mois précédent).

Attention toute annulation d'un accueil devra nous être notifié par écrit ou sur le portail famille 48h avant la prestation pour ne pas être facturé.

Egalement, toute venue sans réservation préalable, sera facturée de 15 euros supplémentaires pour chaque non réservation.

Signature précédée de la mention lu et approuvé :



ACCUEIL DES MERCREDIS
(1 fiche par enfant)

Nom et prénom de l'enfant :scolarisé(e)
en :fréquentera l'accueil de loisirs :

- **Septembre 2018 : Merci de cocher les jours correspondants (merci de préciser si journée ou demi journée avec ou sans repas) :**
 - Mercredi 05.....
 - Mercredi 12.....
 - Mercredi 19.....
 - Mercredi 26.....

- **Octobre 2018 : Merci de cocher les jours correspondants (merci de préciser si journée ou demi journée avec ou sans repas) :**
 - Mercredi 03.....
 - Mercredi 10.....
 - Mercredi 17.....

- **Novembre 2018 : Merci de cocher les jours correspondants (merci de préciser si journée ou demi journée avec ou sans repas) :**
 - Mercredi 07.....
 - Mercredi 14.....
 - Mercredi 21.....
 - Mercredi 28.....

- **Décembre 2018 : Merci de cocher les jours correspondants (merci de préciser si journée ou demi journée avec ou sans repas) :**
 - Mercredi 05.....
 - Mercredi 12.....
 - Mercredi 18.....

Attention toute annulation d'un accueil devra nous être notifié par écrit 15 jours avant la prestation pour ne pas être facturé, au-delà, la prestation vous sera facturée.

Pour les familles souhaitant inscrire occasionnellement leurs enfants, merci de vous connecter sur l'espace famille avant le 15 du mois précédent.

Signature précédée de la mention lu et approuvé :



ACCUEIL DES MERCREDIS (1 fiche par enfant)

Nom et prénom de l'enfant :scolarisé(e)
en :fréquentera l'accueil de loisirs :

- **Janvier 2019 : Merci de cocher les jours correspondants (merci de préciser si journée ou demi journée avec ou sans repas) :**
 - Mercredi 09
 - Mercredi 16
 - Mercredi 23
 - Mercredi 30

- **Février 2019 : Merci de cocher les jours correspondants (merci de préciser si journée ou demi journée avec ou sans repas) :**
 - Mercredi 06
 - Mercredi 13
 - Mercredi 20

- **Mars 2019 : Merci de cocher les jours correspondants (merci de préciser si journée ou demi journée avec ou sans repas) :**
 - Mercredi 13
 - Mercredi 20
 - Mercredi 27

Attention toute annulation d'un accueil devra nous être notifié par écrit 15 jours avant la prestation pour ne pas être facturé, au-delà, la prestation vous sera facturée.

Pour les familles souhaitant inscrire occasionnellement leurs enfants, merci de remplir la fiche mensuelle ou de vous connecter sur l'espace famille avant le 15 du mois précédent.

Signature précédée de la mention lu et approuvé :



ACCUEIL DES MERCREDIS (1 fiche par enfant)

Nom et prénom de l'enfant :scolarisé(e)
en :fréquentera l'accueil de loisirs :

- **Avril 2019 : Merci de cocher les jours correspondants (merci de préciser si journée ou demi journée avec ou sans repas) :**
 - Mercredi 03
 - Mercredi 10
 - Mercredi 17

- **Mai 2019 : Merci de cocher les jours correspondants (merci de préciser si journée ou demi journée avec ou sans repas) :**
 - Mercredi 15
 - Mercredi 22
 - Mercredi 28

- **Juin 2019 : Merci de cocher les jours correspondants (merci de préciser si journée ou demi journée avec ou sans repas) :**
 - Mercredi 05
 - Mercredi 12
 - Mercredi 19
 - Mercredi 26

- **Juillet 2019 : Merci de cocher les jours correspondants (merci de préciser si journée ou demi journée avec ou sans repas) :**
 - Mercredi 03

Attention toute annulation d'un accueil devra nous être notifié par écrit 15 jours avant la prestation pour ne pas être facturé, au-delà, la prestation vous sera facturée.

Pour les familles souhaitant inscrire occasionnellement leurs enfants, merci de remplir la fiche mensuelle ou de vous connecter sur l'espace famille avant le 15 du mois précédent.

Signature précédée de la mention lu et approuvé :



**FICHE DE RENSEIGNEMENT POUR LA C.A.F
DOCUMENT OBLIGATOIRE POUR LE DOSSIER**

La Caisse d'Allocation Familiale du Val d'Oise se propose d'apporter son soutien à l'accueil de loisirs municipal.

Cette aide étant soumise à un certain nombre de formalités administratives, nous vous remercions de compléter la fiche ci-dessous que **vous soyez ou non allocataire de la C.A.F.**

Christine EHRMANN

Adjointe aux affaires scolaires

.....

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR LA C.A.F.

.....

Nom de l'enfant : Prénom :
 Nom de l'enfant : Prénom :
 Nom de l'enfant : Prénom :

Monsieur (Nom, Prénom) :

Nom de l'employeur * :

Adresse de l'employeur :

Madame (Nom, Prénom) :

Nom de l'employeur * :

Adresse de l'employeur :

* Indiquer le nom complet de l'employeur

Date :.....



CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Les familles qui ne résident pas dans la commune seront obligatoirement affectées à la tranche hors commune.

M. Adresse :

☎ domicile ☎ travail

Demande(nt) à bénéficier de la tarification modulée pour l'inscription de leur(s) enfant(s) :

Prénom du 1^{er} enfant :

Prénom du 2^{ème} enfant :

Prénom du 3^{ème} enfant :

Présente(nt) les documents nécessaires au calcul du quotient familial :

Photocopie **OBLIGATOIRE** pour joindre au dossier

REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE :

Ligne n° 25 de l'avis d'imposition 2018 (*attention l'avis d'imposition 2017 ne sera pas validé*)

ALLOCATION ANNUELLE DE LA C.A.F. :

Notification annuelle au 31 décembre 2017 avec le n° d'allocataire

NOMBRE DE PARTS FISCALES :

Nous vous rappelons que le quotient familial est égal à :

$$QF = \frac{\text{Revenu fiscal de référence} + \text{allocations annuelles CAF}}{\text{Nombre de parts fiscales} \times 12}$$

Soit QF égal àqui détermine la tranche..... de la tarification

Signature pour L'Accueil de loisirs

Signature des parents :

Nom du signataire :



TARIFICATIONS

Le Conseil municipal du 13 février 2014 a fixé à compter du 1^{er} avril 2014 les tarifs de l'accueil de loisirs municipal.

Le calcul est le suivant :

$$QF = \frac{\text{Revenu fiscal de référence} + \text{allocations annuelles CAF}}{\text{Nombre de parts fiscales} \times 12}$$

Les familles désirant bénéficier de cette tarification devront remplir l'imprimé « Calcul du QF » et fournir lors de l'inscription :

- une copie recto-verso de l'avis d'imposition complet et lisible
- copie de la notification de la CAF au 31 décembre

1. Accueil périscolaire :

Lundi – mardi – jeudi – vendredi de 7h00 à 8h20 et de 16h30 à 19h00
Travaux manuels, dessin, peinture, etc. Jeux d'intérieur ou d'extérieur.

Prix :

QUOTIENT FAMILIAL	Matin	Soir	Post étude (élémentaire)
Inférieur à 978€ (tranche A)	1.40 euros	3.50 euros	1.30 euros
Compris entre 979€ et 1951€ (tranche B)	1.60 euros	3.70 euros	1.50 euros
Supérieur à 1952€ (tranche C)	1.80 euros	3.90 euros	1.70 euros
Hors commune	1.80 euros	3.90 euros	1.70 euros

Règlement en fin de mois à réception de la facture éditée par la commune



TARIFICATIONS

2. Accueil des mercredis et des vacances scolaires :

QUOTIENT FAMILIAL	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	Tarif ½ journée sans repas	Tarif ½ journée avec repas
Inférieur à 978€ (tranche A)	14 euros	10 euros	8 euros	5 euros	7 euros
Compris entre 979€ et 1951€ (tranche B)	17 euros	13 euros	12 euros	7 euros	10 euros
Supérieur à 1952€ (tranche C)	18.50 euros	16 euros	15.5 euros	9 euros	12 euros
Hors commune	21 euros			11 euros	14 euros

Attention, le tarif maximum sera appliqué aux familles n'ayant pas fait calculer leur quotient familial et aucune rétroactivité ne sera possible sur les inscriptions antérieures.

En cas de changement de situation familiale (ex. naissance, divorce), le calcul du quotient peut-être revu sur présentation de justificatifs et cela sans effet rétroactif.

Pour les enfants apportant leur repas pour cause d'allergie **uniquement**, le prix de la journée à payer sera minoré de 2,50 €.

Le tarif hors commune sera appliqué pour les enfants non domiciliés à Margency.

Le Conseil municipal se réserve le droit de revoir les tarifs indiqués ainsi que le niveau des tranches de tarif si cette modulation devait mettre en péril l'équilibre financier recettes dépenses.



FICHE SANITAIRE DE LIAISON

ENFANT	PHOTO D'IDENTITE
NOM :	
PRENOM :	
Date de naissance :	
<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille	

Représentant légal 1 de l'enfant (père, mère ou responsable de l'enfant)

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

.....

Téléphone domicile : Portable : Travail :

Représentant légal 2 de l'enfant (père, mère ou responsable de l'enfant)

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

.....

Téléphone domicile : Portable : Travail :

SITUATION DES PARENTS :

- Marié Divorcé Union libre

En cas de divorce, merci de préciser quel parent a le droit de garde :

Autres personnes autorisées (OBLIGATOIRE)	A contacter en cas d'urgence	Autorisé à venir chercher l'enfant
NOM : PRENOM :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
ADRESSE :		
Téléphone :		
Lien de parenté :		
NOM : PRENOM :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
ADRESSE :		
Téléphone :		
Lien de parenté :		
NOM : PRENOM :	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
ADRESSE :		
Téléphone :		
Lien de parenté :		



RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

N° de sécurité sociale : (obligatoire) :

N° d'allocataire CAF :

Compagnie de mutuelle et n° d'adhérent :

Compagnie d'assurance :

Numéro de police d'assurance :

Joindre un justificatif nominatif au nom et prénom de l'enfant en cours de validité
(obligatoire : responsabilité civile- conseillé : individuelle accident)
Joindre les photocopies des divers documents (OBLIGATOIRE)

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Nom du médecin traitant :N° de téléphone :

Vaccination obligatoire :

Date du dernier rappel du DTP (*diphtérie, tétanos, poliomyélite*) :

Date du prochain rappel :

Autres vaccinations :

Nom du vaccin						
Date de vaccination						

Remarques concernant la santé de l'enfant : (*ex. : diabète, asthme, allergies alimentaires, régimes alimentaires, etc...*)

.....

Remarques concernant l'enfant : (*ex. : port de lunettes, régime alimentaire, repas sans porc, etc...*)

.....

- J'autorise, les personnes responsables à prendre toutes les dispositions nécessaires (*soins, transferts, hospitalisation*)
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs.

Fait à, le

Signature des parents :



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT « LES MARCYENS »

ARTICLE 1 : HORAIRES

1. Horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs :

Accueil pré et post scolaire : 7h00-8h20/16h-19h00 (fermeture des portes à 19h00)

Accueil des mercredis : 7h00-19h00 (fermeture des portes à 19h00)

Accueil des vacances scolaires : 7h30-19h00 (fermeture des portes à 19h00)

L'accueil de loisirs sera fermé du 22 décembre 2018 au 30 décembre 2018 inclus, et du 02 Août 2019 au 25 Août 2019 inclus.

L'accueil de loisirs fermant ses portes à 19h00, les parents sont invités à prendre toutes dispositions nécessaires pour venir chercher leurs enfants en temps voulu. Ils veilleront en particulier à désigner **obligatoirement** lors de l'inscription une ou des personnes **majeures** susceptibles de pallier à leur retard.

Il se peut également qu'à certaines dates, l'accueil de loisirs modifie ses horaires d'ouverture et de fermeture (ex : le 24 décembre, le 31 décembre, etc...). Les familles seront donc prévenues de ces changements exceptionnels.

2. Horaires d'ouverture du bureau des Marcyens pour les inscriptions :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 7h00-8h00/16h30-18h45

ARTICLE 2 : PRESENCES ET ABSENCES :

A 19h15 sans nouvelles des parents et sur appel de la directrice, le commissariat d'Enghien-les-Bains ou de Montmorency pourra prendre les enfants en charge.

En cas d'absence de l'enfant pour cause de maladie, un certificat médical devra nous être fourni dans les 48 heures suivant la date du certificat. Si ce délai n'est pas respecté, l'absence sera **obligatoirement** facturée. Le certificat peut être déposé dans la boîte aux lettres de la mairie, envoyé par mail à lesmarcyens@orange.fr ou scolaire@mairie-margency.fr.

1. Le périscolaire :

En ce qui concerne les présences en périscolaire, vous avez la possibilité soit d'inscrire votre enfant à l'année (voir fiche du dossier d'inscription) ou sur le portail famille avant le 15 du mois précédent.

Toute absence en pré ou en post scolaire devra nous être notifiée **par écrit** 48 heures avant la prestation (mail, lettre manuscrite, ou via le portail famille). Si ce délai n'est pas respecté, la prestation sera **facturée obligatoirement**.

2. Les mercredis :

Les inscriptions des mercredis seront à effectuer le 15 du mois précédent. **Tous retards d'inscriptions seront refusés**. Il est possible d'annuler une présence d'un ou plusieurs mercredis 15 jours avant la prestation en envoyant un mail ou via le portail famille. Les inscriptions uniquement pour les jours de sortie avec des activités extérieures (Eurodisney, La mer de sable, Astérix...) seront tarifées avec un supplément comme suit : tarif de la journée + 50% du tarif de la sortie.

Tout départ du centre de loisirs au cours de la journée est définitif (cathéchisme, musique, danse, etc...).



Pour tout enfant déposé au centre de loisirs des Marcyens sans réservation préalable, ainsi qu'en cas de dépassement d'horaire répété, le matin et le soir, un forfait de 15 € sera appliqué à la facturation. En cas de récurrence, l'enfant pourra être exclu de l'accueil de loisirs.

3. Les vacances scolaires :

Les inscriptions pour les vacances scolaires seront à rendre en fonction du calendrier suivant (attention, ne pas attendre la date limite pour inscrire votre (vos) enfants car les places sont limitées) :

PERIODE	LIMITE D'INSCRIPTION	LIMITE D'ANNULATION
Vacances de la Toussaint	28 septembre 2018	05 octobre 2018
Vacances de Noël	30 novembre 2018	07 décembre 2018
Vacances d'Hiver	25 janvier 2019	1 ^{er} février 2019
Vacances de Printemps	29 mars 2019	05 avril 2019
Vacances de Juillet (jusqu'au 02 Août)	1 ^{er} juin 2019	08 juin 2019
Vacances d'Août (26 au 30 Août)	1 ^{er} juillet 2019	08 juillet 2019

Les inscriptions uniquement pour les jours de sortie avec des activités extérieures (Eurodisney, La mer de sable, Astérix...) seront tarifées avec un supplément comme suit : tarif de la journée + 50% du tarif de la sortie.

ARTICLE 3 : SECURITE

Pour le bien-être de vos enfants, nous vous demandons de veiller particulièrement à leur fournir une tenue adaptée à la journée (ex : survêtement et basket). **Pour les sorties, les enfants doivent avoir un sac à dos avec une bouteille d'eau et, en fonction des conditions météorologiques, un k-way ou une casquette.**

Le port de bijoux est déconseillé ; la mairie décline toute responsabilité en cas de perte de bijoux, de montres ou tout autre objet de valeur.

L'un des parents doit venir chercher l'enfant ; en cas d'empêchement, celui-ci pourra être remis à une **personne majeure**, autorisée par écrit au préalable par les parents. **Les frères ou sœurs mineurs ne seront pas autorisés à venir chercher les enfants.**

Aucun médicament ne sera administré, même sur présentation d'une ordonnance médicale. La Directrice se réserve le droit de demander aux parents de produire un certificat de non contagion si un enfant présente certains symptômes. Les parents des enfants disposant d'un PAI doivent autoriser par écrit les responsables du Centre de Loisirs « les marcyens » à administrer les médicaments.



ARTICLE 4 : SANCTIONS

En cas de problème de comportement de l'enfant, non-respect du matériel, des locaux, du personnel, de ses camarades, l'équipe d'animation s'engage à le signaler à l'adjointe aux affaires scolaires.

Les sanctions encourues sont les suivantes et dans le même ordre chronologique :

- 1) Courrier d'avertissement adressé aux parents.
- 2) Convocation de la famille
- 3) Exclusion temporaire
- 4) Exclusion définitive

Date :

Signature des parents